

Un an de prison, 10 mois ferme et une relaxe pour les vols

Les cambriolages datent du mois d'août 2013. Après une longue instruction, quatre amis se retrouvent poursuivis. Mais les récidivistes n'ont pas la même version.

Une bande de copains du quartier des Ailes. Ils ont la vingtaine et ont grandi ensemble. Pour le meilleur mais parfois pour le pire. Le quatuor est familier du tribunal correctionnel de Cusset. Avec des casiers dont ils partagent, dans les grandes lignes, les mêmes motifs de condamnations : vol, recel, outrage, violence...

L'union sacrée. Sauf à la barre du tribunal. Là, les copains deviennent de simples « connaissances », tout juste s'ils se disent bonjour en se croisant dans la rue. Dans cette affaire de cambriolages, l'amitié a volé en éclats durant l'instruction. À partir du moment où David Oiknine a été interpellé, après que les policiers ont retrouvé son ADN dans une maison cambriolée à Creuzier-le-Vieux. En audition, il a « balancé » ses comparses.

« Il a la trouille, peur des représailles »

Le problème, c'est qu'il n'est pas venu à l'audience. Et pour le procureur Mazaud, la raison est évidente : « Il a la trouille, peur des représailles, car il a fait ce qu'on ne fait pas dans ce milieu : il a balancé. »

Présents, les trois autres s'unissent pour nier les faits. Quitte à jouer les indignés. « J'y étais pas, je ne comprends pas, affirme Fayçal. Il avait une dent contre moi car j'avais crevé un pneu de sa voiture. »

À côté de lui, c'est également la stupéfaction : « C'est pas moi, j'ai rien à faire là-dedans, je comprends pas », assure Loïc Melin. Djilali Benbrahim, quant à lui, avait avoué le deuxième cambriolage, celui d'un garage auto de Vichy, avant de se rétracter. « Je supporte pas la garde à vue. J'ai un souffle au c'ur et quand je suis dans un truc étroit, je me sens mal. Les policiers m'ont dit que si je n'avouais pas, j'irais en prison. » Depuis, il est effectivement en maison d'arrêt, mais dans le cadre d'une mise en examen pour une autre affaire.

Ils n'ont donc rien fait, d'après eux. Alors, est-ce un complot ? Les prévenus y croient, en tout cas. « Si ça se trouve, ils voulaient pas dénoncer ses vrais complices, alors il a dit que c'était nous », suggère Djilali. « Je trouve que c'est de la diffamation ! », scande Fayçal.

« Vu le saccage de la maison et tous les objets qui ont été dérobés, M. Oiknine n'a pas agi seul, c'est impossible », soutient M e Moure, partie civile. Pour le parquet, « ses déclarations sont recoupées par toutes une série de constatations ». Mais en défense, on plaide des relaxes. « Il n'y a aucune preuve dans ce dossier », affirme M e Paccard « C'est grave de se retrouver devant le tribunal correctionnel sur les déclarations d'une personne », ajoute M e Benalikoudja.

David Oiknine est déclaré coupable des deux cambriolages et condamné à un an de prison. Loïc Melin est relaxé pour le cambriolage de la maison, coupable pour le garage : 10 mois ferme. Djilali Benbrahim écope de 10 mois ferme pour le cambriolage du garage. Le dernier est relaxé, « au bénéfice du doute »